

Matière première d'origine renouvelable

Selon le système ISCC

PASSEZ AU XTL-HVO

Norme NF EN 15940



**Permet de réduire
les émissions de
gaz à effet de serre,
du puits à la roue,
par rapport au
diesel fossile¹**



Qu'est-ce que le XTL-HVO ?

Le XTL-HVO est un **carburant renouvelable** qui répond à la spécification **NF EN 15940** Carburant diesel paraffinique de classe A et peut être utilisé dans les véhicules ou les moteurs homologués par le constructeur pour utiliser du carburant XTL. « X to Liquid », décrit les carburants liquides synthétiques fabriqués par différents procédés à partir d'une variété de matières premières, dans le cas du XTL-HVO à partir de matières premières renouvelables.

Quels sont ses avantages environnementaux ?

Le XTL-HVO est produit à partir de déchets/résidus² et/ou de graisse animale³. Les matières premières utilisées dans la production de XTL-HVO répondent aux critères de la directive européenne RED applicables selon le système ISCC. Le XTL-HVO permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (ou équivalent CO₂) d'au moins 80 % par rapport au diesel fossile.¹

REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Validée par ISCC



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Politique RSE



UNE OFFRE NON FOSSILE

Produite à partir de matières premières renouvelables



MISCIBLE AVEC LE DIESEL CONVENTIONNEL

Solution directe - peut être utilisé seul ou ajouté au diesel dans votre réservoir⁴



EXCELLENTE STABILITÉ

Stockage longue durée



MULTI-APPLICATIONS

Routier et Non Routier¹



Comment l'utiliser ?

Le XTL-HVO peut être utilisé dans les véhicules diesel compatibles XTL de vos **flottes captives**⁴. Il peut être utilisé dans les véhicules et les moteurs homologués sans modification. Ainsi, vous pouvez devenir un véritable acteur de la transition énergétique.

PLUS D'INFORMATIONS ?

1. Les économies de gaz à effet de serre sont calculées à partir de l'origine de la matière première, du traitement et de la distribution finale jusqu'au client final (« Well-to-Wheel ») conformément aux exigences de l'annexe V – Méthodologie GES de la directive RED II et en utilisant la valeur de référence de 94 g CO₂e/MJ pour le diesel fossile (100%).
2. Les matières premières utilisées sont énumérées à l'annexe IX, sections A ou B de la directive RED II 2018/2001.
3. Graisse animale de catégorie 3 selon le Règlement européen UE 1069/2009 Article 10.
4. Veuillez confirmer la compatibilité du véhicule ou du moteur avec le carburant EN 15940 auprès du fabricant avant d'utiliser du XTL-HVO.



Ne pas jeter sur la voie publique.

bp France, SAS au capital de 244 373 561,60 € - Campus Saint Christophe, Bâtiment Galilée 3, 10 avenue de l'Entreprise - Cergy Saint Christophe - 95863 CERGY-PONTOISE - RCS Pontoise : 542 034 327. 05/2023. Réalisation : MAGINA.fr - Crédits Photos : © Shutterstock. Impression : Axiom-Graphic, 95830 CORMEILLES-EN-VEXIN.